



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

**Délibération**  
FINANCES/JG

### 2023 – 27 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 BUDGET ANNEXE GOLF

**Présidente de séance :** CHEMINADE Marie-Line

**Etaient présents : 28**

CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, DAVIET Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, CHABOREL Sabrina, MAUDOUX Pierre, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, MELLA Florent

**Excusés ayant donné pouvoir : 6**

BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MAUDOUX Pierre, BUFFET Martine à TORCHUT Véronique, CHANTOURY Laurent à DAVIET Laurent, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique, MARTIN Didier à DIETZ Pierre, DELCROIX Charles à EHLINGER François

**Absent excusé : 1**

DRAPRON Bruno

**Secrétaire de séance :** CAMBON Véronique

**Date de la convocation :** 29/03/2023

**Date de publication :** 14 AVR. 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,

Vu l'article L. 2121-14, précisant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation du président de séance avant l'approbation du compte administratif et que le Maire doit se retirer au moment du vote,

Considérant le rapport de présentation du compte administratif 2022,

Après consultation de la Commission « Ressources » du mercredi 22 mars 2023,



Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur la désignation de Madame CHEMINADE Marie-Line, Présidente de séance pour le vote des comptes administratifs.
- Sur l'adoption, sous la présidence de Madame CHEMINADE Marie-Line du compte administratif 2022 du BUDGET ANNEXE GOLF.

Fonctionnement	2022
Dépenses mandatées	629 216,92
Recettes réalisées	586 625,58
<b>Résultat de fonctionnement N</b>	<b>-42 591,34</b>
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	41 508,06
<b>Solde d'exécution de fonctionnement cumulé (A)</b>	<b>-1 083,28</b>

Investissement	2022
Dépenses mandatées	137 976,33
Recettes réalisées	65 416,85
<b>Résultat d'investissement N</b>	<b>-72 559,48</b>
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	112 691,02
<b>Solde exécution investissement (B)</b>	<b>40 131,54</b>

<b>Fond de roulement fin exercice</b>	<b>39 048,26</b>
---------------------------------------	------------------

Restes à réaliser (investissement)	2022
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
<b>Solde RAR (C)</b>	<b>0,00</b>
<b>Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)</b>	<b>40 131,54</b>

<b>Résultat de clôture</b>	<b>39 048,26</b>
----------------------------	------------------



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

**Pour l'adoption : 26**

**Contre l'adoption : 1** (MAUDOUX Pierre au nom de BENCHIMOL-LAURIBE Renée)

**Abstentions : 7** (ARNAUD Dominique, CHABOREL Sabrina, DEREN Dominique, MACHON Jean-Philippe, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline)

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,



Véronique CAMBON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.